



Grenache : quel choix de clones?

OCTOBRE 2014

Quel matériel végétal pour le Grenache?

Que ce soit dans le Sud de la Vallée du Rhône ou en Provence, le Grenache a la part belle et compte parmi les cépages les plus plantés. Il faut dire qu'il confère au vin une jolie palette aromatique, fruitée et épicée, ainsi que du volume et de la rondeur en bouche, qualités recherchées dans les rouges comme dans les rosés. Avec un potentiel de couleur assez limité, il est aussi particulièrement adapté à l'élaboration de rosés pâles, tant appréciés des consommateurs.

Malgré ces atouts, le Grenache présente quelques points faibles au vignoble, dont sa sensibilité au mildiou, à l'excoriose et à la pourriture grise, ou encore sa propension à la coulure. Alors qu'il plutôt productif en moyenne, les années à risque de coulure, il peut participer à des baisses de rendements conséquentes.

La sensibilité à la coulure varie selon les clones

Les phénomènes de coulure exceptionnels constatés en 2013, surtout dans la Vallée du Rhône, ont été l'occasion de rappeler que choisir un **clone peu coulard** est le meilleur moyen de **limiter les pertes de récolte** liées à cet accident physiologique.

En effet, les observations réalisées en 2013 par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, ont confirmé que certains clones de Grenache noir étaient plus sensibles que d'autres à la coulure.

Ainsi, **les clones 362, 432, 513 et 1065** montrent une **plus grande sensibilité** que les 18 autres clones agréés.

Il existe une large gamme de clones

Jusqu'en 2002, les vignerons pouvaient choisir parmi une gamme de 20 clones agréés pour planter du Grenache noir. Afin de leur offrir la possibilité d'enrichir d'avantage la diversité clonale du cépage dans leurs vignes, la Chambre d'Agriculture du Vaucluse et l'ENTAV (aujourd'hui IFV), se sont lancés au début des années 90, dans **l'étude d'une nouvelle collection de clones**.

Après avoir prospecté les vignobles espagnols et français, ils ont choisi 20 individus potentiellement intéressants, qu'ils ont plantés dans le sud de la Vallée du Rhône et suivis de 1996 à 2002. Les clones agréés n°70 et 224 ont aussi été plantés, pour servir de références.

Cette étude a conduit à la sélection de trois clones, dont 2 ont été agréés fin 2002 : ils sont aujourd'hui numérotés **1064 et 1065**.

22 clones agréés

A l'heure actuelle, 22 clones de Grenache Noir sont agréés. Ils portent les numéros 70, 134, 135, 136, 137, 139, 224, 287, 362, 363, 432, 433, 434, 435, 513, 514, 515, 516, 517, 814, 1064 et 1065. Un conservatoire de plus de 360 clones a été installé dans les Côtes du Rhône en 1998.

La coulure, un phénomène complexe

La période qui court de deux à trois semaines avant la floraison jusqu'à la nouaison est cruciale dans la détermination de la quantité de grappes, de baies et de leur homogénéité. Pendant cette période, plusieurs facteurs peuvent entraîner un phénomène de coulure des grappes, c'est-à-dire l'avortement ou la chute de fleurs ou de baies : la lumière intervient dans un premier temps, puis s'ajoutent la température (optimale à 20°C), la pluie (qui peut perturber la chute des capuchons floraux) et la contrainte hydrique. Outre la météo, d'autres paramètres entrent en jeu : les ressources en sucres, les teneurs en azote et en polyamines, accumulées l'année précédente ou synthétisées en début de campagne via les feuilles.

Ces **deux clones récents** de Grenache N ont des caractéristiques assez distinctes. **Le 1064**, d'origine espagnole, produit en moyenne moins de grappes (15 à 20 grappes par pied environ) que le clone 70, pris comme référence, avec un poids de grappe proche. Cela conduit à un **niveau de production assez faible** dans l'ensemble. Sa **sensibilité à la coulure** reste quant à elle **modérée**.

Le 1065, également d'origine espagnole, est beaucoup plus fertile et produit en moyenne près de 25% de grappes en plus que le clone 70 (soit environ 25 à 30 grappes par pied). En revanche, le poids de ses grappes est souvent bien inférieur, ce qui s'explique par une **sensibilité marquée à la coulure**. Cette particularité peut être un désavantage les années « coulardes », mais atténue la sensibilité à la pourriture les autres années.



L'étude de la collection a montré que les deux clones permettent d'élaborer des vins avec un degré alcoolique parfois - voire souvent pour le 1065 - supérieur à ceux issus du clone 70. L'acidité de ces vins est fréquemment un peu plus basse que celle du clone de référence, mais reste toutefois correcte. Les **deux clones apportent un réel gain phénolique**, en particulier des niveaux d'anthocyanes plus hauts dans les vins, gages d'une couleur plus soutenue.

A la dégustation, **les vins** obtenus à partir des deux clones 1064 et 1065 **ont été préférés** par le jury à ceux issus du clone 70 : ils sont en moyenne mieux notés sur les critères d'intensité aromatique, de fruité, d'équilibre en bouche et de qualité des tanins.

Pour les techniciens, ces deux clones possèdent des caractères intéressants pour la production de vins de Grenache. Mais il est judicieux de les employer en association avec d'autres clones au sein d'une même parcelle, d'abord pour favoriser une expression génétique riche du cépage, puis pour améliorer la complexité organoleptique des vins obtenus, tout en conservant un niveau de production rentable.



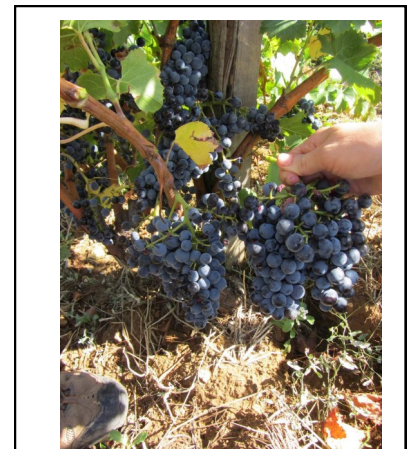
Le clone 1064 produit en moyenne peu de grappes, de poids moyen. Sa production est donc faible à moyenne. (©CA84)



Le clone 1065 produit beaucoup de grappes, mais qui ont tendance à couler. Sa production est donc moyenne les années à coulure et élevée le reste du temps. (©CA84)

Des recherches en cours sur de nouveaux clones

Actuellement, la Chambre d'Agriculture du Vaucluse et l'IFV étudient une collection de clones de Grenache N à petites baies, qui seraient ainsi moins sensibles au Botrytis que les clones déjà agréés. Certains individus sont très prometteurs et devraient être présentés à l'agrément en fin d'année. Des travaux ont aussi démarré en 2013 sur des clones plus tardifs.



Clones de Grenache à petites baies actuellement à l'étude (©CA84)

Avec le soutien financier de : France Agri Mer et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur.

